

SÉJOUR D'HIVER À LA MONTAGNE 2023

140 JEUNES DE 12 À 14 ANS

DU 11 AU 19 FÉVRIER

DU 17 AU 25 FÉVRIER

Italie
Roccaforte
Mondovi

AU PROGRAMME



Ski de piste



Snowtubing



Jeux de neige



Passage des tests

QUOTIENTS	1	2	3
TRANCHES	De 1 à 700	De 701 à 1200	Plus de 1201
TARIFS	98 €	238 €	368 €

Le tarif comprend :

Le transport, l'hébergement en pension complète, l'encadrement par des moniteurs de ski, la location de skis, des chaussures et des casques ainsi que les remontées mécaniques + rapatriement sanitaire / assurance

Pour une meilleure organisation merci de nous retourner le bulletin de pré-inscription ci-dessous avant le **30 décembre 2022** au siège de la Communauté de communes du Pays de Mormal : 18 rue Chevray 59530 LE QUESNOY ou par mail n.therin@cc-paysdemormal.fr

Tél : 03 27 09 04 67
www.cc-paysdemormal.fr

Pour vous aider $\frac{R \times 1/12}{N}$ R = Revenu Fiscal de référence
N = Nombre de parts fiscales

Les prérequis pour le voyage à l'étranger

➤ La carte d'identité et la carte européenne d'assurance maladie sont OBLIGATOIRES

Pour éviter tout désagrément, veuillez faire votre carte européenne de santé et vérifier la validité de votre carte d'identité

➤ Autorisation de sortie du territoire OBLIGATOIRE (fournie par nos soins) avec photocopies carte d'identité des responsables du mineur.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION - SÉJOUR D'HIVER 2023

- Du 11 au 19 février 2023
 Du 17 au 25 février 2023

Nom et prénom de l'enfant : Date de naissance :

Téléphone où l'on peut vous joindre* : Nom de la personne à contacter :

Adresse : Code postal :

Ville : Date :

Mail : Signature des parents :
(Obligatoire)

⚠ **Un bulletin par enfant** * inscription automatiquement annulée si contact téléphonique impossible.

La communauté de communes du Pays de Mormal se réserve le droit d'annuler l'activité si le nombre de participants est insuffisant ou si les évolutions réglementaires empêchent la tenue de ce type d'activités. Pour des raisons logistiques, le Pays de Mormal a décidé d'engager les pré-inscriptions pour son séjour ski. En cas de dégradation des mesures sanitaires et des décisions gouvernementales, le Pays de Mormal se réserve le droit d'annuler les séjours.